

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

**REQUALIFICATION DES PLACES DE PAMIERS – DEMANDES DE
SUBVENTION – SECTEUR PLACE DU CAMP – RUE GABRIEL
PERI – RUE DE LA REPUBLIQUE**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 1 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 8	3-4

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN.

Procurations : Michèle DUPUY à Henri UNINSKI - Martine-GUILLAUME à Fabrice BOCAHUT - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Xavier MALBREIL à Daniel MEMAIN.

Absente excusée : Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire expose que, après avoir rencontré les partenaires financiers de la ville, il y a lieu de déposer des demandes de subventions pour plusieurs phases de la requalification des places.

Vu la Loi de finance 2023 et le projet de Loi de finance 2024,

Vu le dispositif pour l'aménagement et la qualification environnementale d'espaces publics résilients de la nouvelle génération de Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028 qui a vocation à décliner le Pacte Vert Occitanie dans chacun de nos territoires et inviter nos partenaires territoriaux à s'engager dans une démarche de progrès, en faveur du changement de modèle de développement, pour réussir ensemble le rééquilibrage territorial et favoriser l'adaptation et la résilience aux impacts du changement climatique,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Ariège en date du 29 juin 2007 définissant les subventions en matière d'aménagements urbains,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération approuvée lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023 « Validation phase avant-projet définitif (APD) - projet de requalification des places de Pamiers »,

Vu la rencontre avec les partenaires financeurs en date du 29 novembre 2023,

Le projet de « requalification des places de Pamiers secteur place du Camp, rue Gabriel Péri et rue de la République », à réaliser en 2024 et 2025, est éligible aux dispositifs de financement de :

- **De l'Etat :**
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – année 2024.
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – année 2024.
Fonds Vert : axe 2 – renaturation des villes et des villages.
- **Du Conseil Régional Occitanie/Midi Pyrénées - aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients.**
- **Du Conseil Départemental de l'Ariège - aménagement espace public.**
- **De l'Agence de l'eau Adour Garonne – renaturation et désimperméabilisation,**
- **De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) - fonds de concours.**

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	€ HT	Financier	€ HT	%
Levé topo	0,00	EUROPE FEDER 60% max	0,00	0,00%
Etudes de sol	0,00	Fonds vert 30% - axe 2 – renaturation des villes et des villages.	88 447,28	12,05%
Géodétection des réseaux	0,00			
Diagnostic réseau d'eau pluviale	0,00	ETAT DSIL - 2024	11 173,28	1,52%
MOE ATELIER GAMA 9,59%	68 538,49	ETAT DETR - 2024	150 000,00	20,44%
Archéologie préventive	0,00	REGION 100k€ par tranche de 2 ans	100 000,00	13,63%
Travaux d'aménagement MOE Gama hors renaturation	345 080,11	Conseil Départemental de l'Ariège 80k€ par places	80 000,00	10,90%
Travaux d'éclairage public MOE SDE09 (estimation GAMA)	25 348,00	CCPAP 10k€ par an	10 000,00	1,36%
Travaux d'aménagement MOE Gama de renaturation	294 824,25	Agence de l'eau 50% - renaturation et désimperméabilisation	147 412,13	20,09%
MOE NALDEO contrôle d'accès et bornes marché	0,00			
Travaux contrôle d'accès et bornes marché	0,00	Autofinancement	146 758,17	20,00%
Total Opération	733 790,85	Total Opération	733 790,85	100,00%

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès :

- De l'Etat :
dans le cadre du Fonds Vert – axe 2 -renaturation des villes et des villages - pour un montant de 88 447,28 €.
dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) année 2024 pour un montant de 11 173,28 €.
dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) année 2024 pour un montant de 150 000 €.
- Du Conseil Régional Occitanie/Midi-Pyrénées - aménagement et qualification environnementale des espaces publics résilients - pour un montant de 100 000 €.
- Du Conseil Départemental de l'Ariège - aménagement espace public - pour un montant de 80 000 €.
- De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées – fonds de concours pour un montant de 10 000 €,
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne - renaturation et désimperméabilisation -pour un montant de 147 412,13 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Valide le plan de financement du projet dénommé « requalification des places de Parniers – place du Camp, rue Gabriel Péri et rue de la République » tel que présenté ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-24_16997-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024

Article 2 : Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès :

- De l'Etat :
dans le cadre du Fonds Vert – axe 2 -renaturation des villes et des villages -
pour un montant de 88 447,28 €.
dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
année 2024 pour un montant de 11 173,28 €.
dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
année 2024 pour un montant de 150 000 €.
- Du Conseil Régional Occitanie/Midi-Pyrénées - aménagement et
qualification environnementale des espaces publics résilients - pour un
montant de 100 000 €.
- Du Conseil Départemental de l'Ariège - aménagement espace public -pour
un montant de 80 000 €.
- De la Communauté de Communes des Portes d'Ariège Pyrénées – fonds de
concours - pour un montant de 10 000 €,
- De l'Agence de l'Eau Adour Garonne - renaturation et désimperméabilisation
pour un montant de 147 412,13 €.

Article 3 : Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt décembre deux mille vingt-trois.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 20 décembre 2023

Le Maire,
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,
Pauline QUINTANILHA

A blue ink signature of Pauline QUINTANILHA.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 03 janvier 2024
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20231219-24_16997-DE
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024